



GEL DE LA VALEUR DU POINT ET MODÉRATION SALARIALE

14.05.2018

La RATP confirme sa très bonne santé financière. Avec **un résultat net de 344 millions d'euros pour 2017, soit 73 millions de plus que les prévisions les plus optimistes**, l'augmentation de sa capacité d'autofinancement et la diminution de la dette qu'elle porte au nom de l'État, la RATP est une entreprise qui démontre l'efficacité du service public !

Mais ces résultats financiers ont un prix : gel de la valeur du point, modération salariale, suppressions de postes, réorganisations incessantes... en sont quelques exemples. En termes de politique salariale, le choix de la Direction est clair : ne plus mettre en œuvre des mesures générales d'augmentation (augmentation de la valeur du point et/ou augmentation générale des coefficients de grille) et augmenter les primes, systématiquement liées à « l'acceptation » des réorganisations avec, corrélativement, une dégradation de nos conditions de travail. Ce choix de politique sa-

lariale vise, non seulement à imposer des réorganisations quasi permanentes, mais aussi à individualiser les rémunérations et à placer les salariés en compétition entre eux, à l'instar du secteur privé...

Cette politique salariale préjudiciable pour nos conditions de vie et mortelle pour le financement de notre protection sociale (maladie, retraite), car cela crée un manque croissant de financement de nos différents régimes dus fait que les primes ne sont pas « socialisées » et exonèrent au passage l'employeur de ses cotisations sociales !



« Allons-nous attendre longtemps le dégel ? »

EXIGEONS NOTRE DÛ,

NOTAMMENT :

- ★ 3 % d'augmentation de la valeur du point par an pendant 6 ans,
- ★ 300 € pour tous immédiatement,
- ★ + 10 points de grille pour les « bas salaires »...



Revendications
CGT-RATP

Salaire statutaire
brut

+ 3 % au 1^{er} janvier
2018

Augmentation annuelle
(avec 13^{ème} mois)

1.600 €	48 €	624 €
2.000 €	60 €	780 €
2.500 €	75 €	975 €
3.000 €	90 €	1.170 €
3.500 €	105 €	1.365 €
<i>etc...</i>		

RÉORGANISATIONS INCESSANTES ET SUPPRESSIONS DE POSTES !

PAS UN SECTEUR DE L'ENTREPRISE, ni même une catégorie professionnelle, n'est épargné par une réorganisation, voire subit des réorganisations permanentes du travail...

LA RECHERCHE DOGMATIQUE DE PRODUCTIVITÉ est poussée à son paroxysme, aujourd'hui, cela va jusqu'à tenter de rentabiliser le moindre mètre carré de bureau, de créer des « espaces ouverts » au détriment d'amélioration des postes de travail, voire jusqu'à engager des opérations « ouvre ton bureau » au siège de l'entreprise ! Dans les secteurs du tertiaire, c'est le lot quotidien des agents.

DANS LES SECTEURS DE LA MAINTENANCE, c'est la mise en place du « travail agent seul et isolé » et tant pis pour les risques liés à la sécurité des personnes ! Dans les secteurs de l'exploitation, c'est l'intensification du travail, la chasse aux temps de pause, la diminution des temps de formation, etc... Bref, à l'opposé de ce qu'il faudrait mettre en place en termes d'amélioration des conditions de travail pour produire plus de richesse, la RATP fait le choix

d'une comparaison stupide, car infondée avec les « coûts de gestion » de nos éventuels concurrents...

CETTE COURSE À L'ÉCONOMIE, nous risquons de la payer cher en termes de qualité du travail et très cher pour le service public en termes de qualité, de confort et de sécurité pour les voyageurs !



« En 2017, 79 % de la productivité est expliquée par - 504 emplois sur l'année. »

EXIGEONS NOTRE DÛ,

NOTAMMENT :

★ L'arrêt des réorganisations n'ayant pour seul but que l'augmentation de la productivité du personnel et non l'amélioration du service public.

★ La mise en place d'un moratoire sur les réorganisations et des bilans systématiques de leur mise en œuvre.

★ L'arrêt des suppressions de postes et l'augmentation des effectifs, particulièrement dans les secteurs du tertiaire et de la maintenance. La baisse du temps de travail sur la base de 32h00, afin de travailler tous, de travailler mieux et d'améliorer l'équilibre entre activité professionnelle et vie privée.

Suppressions de postes
(source RATP)



2013	- 698
2014	- 594
2015	- 456
2016	- 420
2017	- 504

SOUS COUVERT D'OUVERTURE À LA CONCURRENCE (2024 à BUS, 2029 au TRAMWAY et 2039 au FERRE) et dès aujourd'hui pour les nouvelles lignes, la RATP fait le choix de se rendre comparable aux autres opérateurs du transport, alors que ses atouts sont ce qui la distingue et font d'elle l'« Acteur N°1 » du transport public en Île-de-France !

LA CGT-RATP EST RÉSOLUMENT CONTRE L'OUVERTURE DU RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC FRANCILIEN À LA CONCURRENCE, POUR 3 RAISONS MAJEURES :

1. L'unique objectif de la mise en concurrence est de permettre à des intérêts financiers privés de faire du profit dans une activité qui relève aujourd'hui du seul service public ;

2. Elle va aboutir à la privatisation d'une part croissante du réseau et à son éclatement en une multiplicité d'opérateurs, à l'encontre des exigences d'intermodalité ;

3. Elle porte le risque d'un dumping social sans limites. En effet, 70% du prix de revient du transport étant constitué par des dépenses de personnel, la concurrence est d'abord une mise en compétition des salariés entre eux.

On le voit déjà, chaque opérateur s'étant engagé dans une course à la baisse du « coût du travail » au nom de la compétitivité.

CETTE LIBÉRALISATION DES TRANSPORTS PUBLICS N'A RIEN D'INÉLUCTABLE !

Elle est le résultat de décisions politiques qui doivent être révisées dans le cadre de la nécessaire réorientation de la construction européenne, notre pays a un rôle à jouer dans ce sens.

A défaut, le gouvernement a tous les moyens de limiter la concurrence de façon importante. En effet, les principaux concurrents de la RATP en Île-de-France sont aujourd'hui Kéolis (filiale à 70 % de la SNCF) et Transdev (filiale de la CDC à 70 %). Il s'agit donc de deux sociétés que l'État contrôle. Il est inadmissible qu'il laisse ces entreprises concurrencer la RATP, entreprise publique, sur son territoire et notamment sur les futures lignes du Grand Paris Express. Comme il serait inadmissible que la RATP aille demain concurrencer la SNCF sur les TER...

▶ **L'État doit mettre en place une politique de coopération entre ces trois structures, en lieu et place de l'actuelle guerre économique aussi absurde que destructrice.**

EXIGEONS NOTRE DÛ,

NOTAMMENT :

★ **La création d'un « Pôle Public de Transport » et d'un « Pôle Public Financier » pour soutenir ces investissements. La mise en place d'un Statut unifié des salariés du transport sur la base du Statut des personnels de la RATP afin de lutter efficacement contre le dumping social.**

★ **L'arrêt de la filialisation et de l'externalisation d'activité et la réinternalisation de celles qui l'ont été ces dernières années (ingénierie, recherche & développement, gardiennage, nettoyage, maintenance des infrastructures, etc...).**

SALARIÉS, USAGERS ET SERVICE PUBLIC,

NE PLUS ÊTRE LES PERDANTS !



La politique salariale, sociale et la stratégie de développement de la RATP s'inscrivent pleinement dans les exigences du gouvernement actuel qui vise à faire de la France une entreprise dont la rentabilité ne se mesure qu'au chiffre d'affaires et pas au bien-être de chacun, aux réponses aux besoins des populations et des collectivités locales qui sont exponentiels dans le domaine du transport collectif.

PARCE QU'IL N'Y A PAS DE DÉCISION DE L'EUROPE SANS ACCORD DES ÉTATS, parce qu'il n'y a pas de décision de la RATP sans validation gouvernementale, il nous faut agir, intervenir dans le débat public, c'est primordial pour notre avenir au sein de la RATP si nous voulons qu'elle soit toujours demain une grande entreprise publique nationale de service public ! L'importance de l'engagement des agents de la RATP est d'autant plus importante sur ces questions au regard du combat actuellement mené au sein d'autres entreprises ou établissements publics : à la SNCF, dans les hôpitaux, les EHPAD, à la poste, etc...

“ Il n'y a aucune fatalité à l'ouverture à la concurrence pour la RATP, il n'y a aucune obligation de modération salariale, de suppressions de postes, etc... tout cela, ce sont des choix politiques qui doivent être combattus et revus, la CGT-RATP a des propositions. ”

MAI

AVEC LA CGT-RATP, AGISSEZ !

22

MARDI

Manifestation à Paris en lien avec la journée d'action et de grève dans la fonction publique à l'appel des syndicats CGT, UNSA, Solidaire, CFE-CGC, FO, CFDT, FSU, CFTC et FA-FP.

UN PRÉAVIS DE GRÈVE A ÉTÉ DÉPOSÉ POUR CETTE JOURNÉE DU 22 MAI, COUVRANT TOUS SECTEURS ET TOUTES CATÉGORIES.

... ET PARTICIPEZ MASSIVEMENT

MAI

26

SAMEDI

A la manifestation à Paris « MARÉE POPULAIRE » à l'appel de 15 organisations syndicales, associations et partis politiques, pour l'égalité, la justice sociale et la solidarité !